

Quelques reflexions apres discussions avec quelques collegues elus et non elus :

De facon generale, il y a beaucoup de criteres, ce qui noie certains criteres dont on sent qu'ils sont fondamentaux, au milieu d'autres plus accessoires : cette non hierarchie des differents criteres me semble tres dangereuse, notamment pour l'appropriation de ce livre des references par une grande partie des collegues, ainsi que pour des discussions fructueuses autour de cette evaluation.

De plus, une bonne partie des criteres sont flous, et meriteraient quelques lignes d'explications... rien que le premier « se donne les moyens de connaître ses publics » ... Que signifie-t-il exactement ? D'autres donnent uniquement envie de repondre « Ca depend : des filieres, des UFR,... » (exemple des equipes pedagogiques)

Enfin derriere une grande quantite de criteres «neutres », plutot technocratiques/techniques, se cachent des criteres qui ont une reelle orientation politique...(participation des industriels a un comite de perfectionnement de tous les masters par exemple) ou qui sont ambigus et peuvent être lus de maniere politique (arret des services des enseignants par le president : cf rapport Belloc). Pour terminer, aucune mention n'est faite, dans cette floraison de criteres parfois obscurs, de details qui sont au coeur de notre quotidien, comme les creneaux d'1h20, les locaux tres mal isoles... Bref a quoi sert de s'evaluer si ce qui fait raler nos collegues au jour le jour est absent de toute grille d'auto-evaluation...

Marie-Line Chabanol

Livre des références

Comité national d'évaluation novembre 2003

(Enseignement supérieur)

Table des matières

A - La politique de formation	2
Les référentiels et les références de la politique de formation	2
A.I L'offre de formation	2
A.II La mise en œuvre de l'offre de formation	6
A.III Les étudiants : de l'accueil à l'insertion professionnelle	7
B - La politique scientifique	12
Le référentiel et les références de la politique scientifique	12
B.I La recherche : production, diffusion, valorisation, transfert	12
C - Le management de l'établissement au service de ses missions	16
Les référentiels et les références du management	16
C.I L'exercice de l'autonomie	16
C.II L'établissement et ses composantes	18
C.III Les partenariats	19
C.IV La gestion des ressources humaines	21
C.V La gestion financière	23
C.VI La gestion des systèmes d'information et des fonctions logistiques	24

A - La politique de formation

L'établissement assure la formation des étudiants et le développement de leur autonomie. Il encourage la prise de responsabilité dans les instances de l'université et la participation à la vie associative au sein de l'établissement.

Il organise la transmission des savoirs et propose aux étudiants en formation initiale ou en formation continue un ensemble de formations et de filières aux objectifs bien identifiés. À dominante disciplinaire ou à caractère pluridisciplinaire, ces formations peuvent comporter des stages ou des travaux personnels qui visent notamment à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants. La formation continue fait partie intégrante de l'offre de formation de l'université.

L'établissement organise l'accueil des étudiants, et met en place les processus d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle tout au long de leur parcours universitaire.

Les référentiels et les références de la politique de formation

A.I - L'OFFRE DE FORMATION

L'établissement veille à la qualité et à la cohérence de l'offre de formation dans le contexte de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Il met en oeuvre les dispositifs qui permettent de l'améliorer.

Référence A.I.1 L'établissement propose une offre de formation accordée à ses missions et à son environnement.

Critère 1	L'établissement se donne les moyens de connaître ses publics. <i>Que signifie ce premier critère ?</i>	-	
Critère 2	L'établissement entretient des relations suivies avec les responsables de l'enseignement secondaire de son académie.	+	
Critère 3	L'établissement a défini les grands domaines de formation où il a décidé de jouer un rôle majeur, en lien avec ses thématiques de recherche.	+	
Critère 4	L'établissement a une politique d'accueil des étudiants adaptée à son offre de formation (territoires couverts par type de formation, politique internationale de recrutement, formations à distance, ...).	0	
Critère 5	L'offre de formation de l'établissement est organisée de manière cohérente sur l'ensemble de ses implantations.	0A	
Critère 6	Les demandes d'habilitation sont examinées et classées par les conseils. <i>Pourquoi 0 ? La réponse devrait être oui ou non ?</i>	0	
Autres critères			

Référence A.I.2 La formation continue est partie intégrante de l'offre de formation.

Critère 1	L'établissement conçoit et met en oeuvre son offre de formation dans la perspective de la formation tout au long de la vie.	-	
Critère 2	Les formations qualifiantes et diplômantes sont organisées pour répondre aux besoins des différents types de publics (étudiants en formation initiale, en reprise d'études, en apprentissage, salariés, ...).	- A	
Critère 3	L'établissement propose un service de validation des acquis de l'expérience.	+	
Autres critères			

Référence A.I.3 L'offre de formation est cohérente au regard du projet de l'établissement.

Critère 1	La construction de l'offre de formation associe les composantes de l'établissement.	+	
Critère 2	Les demandes d'habilitation s'inscrivent dans les objectifs du projet d'établissement.	+	
Critère 3	L'offre de formation est planifiée dans le cadre du contrat quadriennal.	+	
Critère 4	L'offre de formation intègre de manière cohérente les diplômes d'université.	0	
Autres critères			

Référence A.I.4 L'offre de formation est cohérente au regard des objectifs locaux, nationaux et internationaux.

Critère 1	L'établissement a une politique visant à assurer la cohérence de l'offre de formation locale et régionale.	+	
Critère 2	L'établissement inscrit sa politique dans le cadre des choix nationaux (pluridisciplinarité, apprentissage des langues étrangères, ...).	+	
Critère 3	L'offre de formation intègre l'existence de formations spécifiques : formation des maîtres (préparations aux concours, ...), formation des futurs enseignants du supérieur (CIES, ...), formation aux concours administratifs ...	+	
Critère 4	L'offre de formation propose des diplômes européens et multinationaux.	0 A	
Autres critères			

Référence A.I.5 L'offre de formation est cohérente au regard des moyens de l'établissement.

Critère 1	Les volumes horaires des formations restent compatibles avec les standards définis.	+	
Critère 2	Le volume des heures complémentaires peut être financé sans difficulté par les ressources courantes de l'université. <i>Il semblerait que ce soit avec quelque difficulté...</i>	0	-
Critère 3	L'offre de formation est organisée de façon à rendre compatibles, pour les enseignants, leurs charges d'enseignement avec leurs autres missions (recherche, dialogue pédagogique entre enseignants et avec les étudiants, charges administratives ...). Le calendrier a 12 semaines rend extrêmement difficile le fait de partir une semaine et de rattraper les cours. Au moment des examens, on a parfois une semaine pour corriger, ce n'est pas forcément mieux...	+	---
Autres critères			

Référence A.I.6 L'offre de formation est lisible et les objectifs de formation sont précis.

Critère 1	La présentation des parcours de formation est disponible et aisément accessible aux étudiants.	0A	
Critère 2	Les documents de communication présentent clairement les objectifs et les parcours de formation.	0 A	

Critère 3	Les conditions d'accès sont clairement présentées.	0 A	
Autres critères			

Référence A.I.7 L'offre de formation du niveau licence facilite le parcours de l'étudiant.

Critère 1	L'offre de formation permet une orientation progressive.	+	
Critère 2	L'offre de formation prépare efficacement à une sortie au niveau de la licence ou à l'entrée dans un master. <i>Que signifie efficacement ?</i>	+	
Critère 3	L'offre de formation intègre les divers dispositifs de formation (licences générales, professionnelles, DUT ...).	+	
Critère 4	Des dispositifs de réorientation sont mis en place en interne ou en liaison avec les services académiques.	-	
Autres critères			

Référence A.I.8 L'offre de formation du niveau licence est conçue pour faciliter l'adaptation de l'étudiant à l'environnement universitaire.

Critère 1	Une politique de lutte contre l'échec est mise en place.	+	
Critère 2	Des équipes pédagogiques sont mises en place pour l'accompagnement de l'étudiant.	+	0 Ca depend ou...
Critère 3	L'établissement adapte ses méthodes pédagogiques à la diversité de ses publics.	0	
Critère 4	Les enseignants-chercheurs assurent majoritairement les enseignements.	+	
Autres critères			

Référence A.I.9 L'offre de formation du niveau master s'appuie sur la recherche et sur des collaborations avec le monde industriel et le monde économique.

Critère 1	Les enseignants-chercheurs en poste dans l'établissement assurent la majorité des enseignements.	+	
Critère 2	Les chercheurs des équipes sont sollicités pour participer au développement des formations. <i>Ils ne doivent pas être trop sollicités pour cela non plus !</i>	0 A	
Critère 3	Les masters (recherche et professionnels) s'appuient sur les axes de recherche de l'université.	+	
Critère 4	La politique doctorale est intégrée à la politique des formations.	-	
Critère 5	Les projets et les stages font l'objet d'une collaboration soutenue entre les équipes universitaires et un groupe régulier d'entreprises, d'institutions et de collectivités.	0 A	
Critère 6	L'université a une connaissance précise des employeurs de ses diplômés.	+	Vraiment ?

Critère 7	Des représentants du monde industriel et économique participent aux enseignements des masters professionnalisés.	0	
Critère 8	Un comité de perfectionnement associe partenaires du monde économique et équipes pédagogiques au sein de chaque master.	0 A	A ???
Autres critères	Ce critère 8 est assez surprenant. Pourquoi serait-ce une bonne chose qu'il y ait un tel comité de perfectionnement dans CHAQUE master ? Y compris en master recherche ?		

Référence A.I.10 L'offre de formation est conçue dans la perspective de la mobilité étudiante en France, en Europe et dans le monde.

Critère 1	Le dispositif LMD proposé par l'université est lisible.	0 A	
Critère 2	L'offre d'enseignement est suffisamment renseignée pour un observateur étranger (présentation détaillée des contenus, traduction en crédits européens (ECTS), documentation en anglais, ...).	- A	
Critère 3	L'université élabore de manière systématique un supplément au diplôme.	0 A	
Critère 4	L'offre de formation est conçue de manière à faciliter les périodes d'études à l'étranger.	0 A	
Critère 5	L'enseignement des langues vivantes est cohérent par rapport à la politique internationale de l'établissement. L'établissement favorise l'apprentissage du français langue étrangère.	+	
Critère 6	Les crédits acquis dans une université étrangère dans le cadre d'une convention d'échange sont pris en compte, sans nouvel examen.	0	
Autres critères			

Référence A.I.11 L'offre de formation intègre les connaissances et les compétences acquises par l'étudiant.

Critère 1	La valorisation des acquis professionnels et de l'expérience est organisée et mise en oeuvre.	+	
Critère 2	La mise en oeuvre des ECTS est effective.	+	
Critère 3	L'offre de formation valorise la conduite des projets étudiants. Que sont ces projets ?	+	
Critère 4	L'engagement étudiant fait l'objet d'une reconnaissance spécifique. Point trop n'en faut...	- A	
Critère 5	La participation aux activités culturelles ou sportives organisées au sein de l'établissement fait l'objet d'une reconnaissance spécifique. Les critères 4 et 5 sont un peu redondants, et l'engagement étudiant ne doit pas non plus apporter un nombre important d'ECTS...	0	
Autres critères			

Référence A.I.12 L'offre de formation propose une préparation à l'insertion professionnelle.

Critère 1	Des enseignements de pré-professionnalisation ou de sensibilisation aux réalités socio-économiques sont dispensés. A quoi est-il fait référence exactement ? Projet professionnel de 1ere année ? Droit du travail en master ?	+	
Critère 2	Des stages, intégrés ou non aux parcours de formation, sont proposés à l'étudiant.	+	

Autres critères	Il semblerait qu'il faille un peu plus préciser cette offre (cours ou stages), et notamment à quel niveau elle est proposée : 2 critères différents peut-être, pour les cycles L et M ?		
------------------------	---	--	--

A.II LA MISE EN OEUVRE DE L'OFFRE DE FORMATION

L'établissement garantit l'accès, le bon déroulement et la validité de son offre de formation.
Il évalue et améliore en permanence la pédagogie liée à cette offre.

Référence A.II.1 Les formations annoncées sont mises en œuvre dans de bonnes conditions.

Critère 1	L'établissement s'assure que les enseignements annoncés sont effectivement organisés.	0	
Critère 2	Il existe dans l'établissement des modalités de coordination pédagogique qui assurent la cohérence des contenus. <i>Il semble que la coordination ne fonctionne pas toujours très bien...</i>	+	0
Critère 3	Les supports des cours sont accessibles aux étudiants.	0	
Critère 4	Les stages et projets font l'objet d'un encadrement spécifique.	+	
Autres critères	Le calendrier (12 semaines), les créneaux (1h20), les 2èmes sessions juste après la première, voire en cours de semestre comme c'est annoncé pour l'an prochain, ne semblent pas garantir de bonnes conditions, pour les étudiants non plus !	-	

Référence A.II.2 L'établissement attribue titres et grades de manière incontestable.

Critère 1	Les règles et conditions d'examen sont adoptées par les conseils et sont connues de tous.	+	
Critère 2	Des modalités pratiques identifiées et publiques régissent tous les examens.	+	
Critère 3	L'anonymat est respecté lors des corrections de copies.	+	
Critère 4	Les résultats des examens et de VAE sont arrêtés par un jury réuni en séance de délibération.	+	
Critère 5	Les étudiants ont accès aux résultats tout en respectant les principes de confidentialité.	+	
Autres critères			

Référence A.II.3 L'offre de formation fait l'objet d'une évaluation régulière.

Critère 1	Les enseignements sont évalués régulièrement.	0 A	
Critère 2	Les étudiants sont associés aux évaluations des enseignements et des formations. <i>Il serait bien que ces évaluations aient lieu également sous forme de réunion, ou un dialogue est possible, et pas seulement sous forme de questionnaire, qui ne permet pas toujours une bonne analyse de la situation.</i>	0 A	
Critère 3	Les milieux professionnels participent aux évaluations. <i>!!! Est-ce que ceci est vraiment censé être un « bon » critère ??? A noter que nous sommes aussi des « professionnels » !</i>	-	!!!
Critère 4	Les résultats des examens et des concours sont analysés et diffusés.	-	0?

	Cela mériterait peut-être deux critères. Que signifie exactement analyser ? En maths, on connaît et on suit année après année les résultats aux CAPES/Aggreg...		
Critère 5	Des commissions s'appuient sur les résultats des évaluations pour faire évoluer l'offre de formation et les enseignements.	-	
Critère 6	L'insertion professionnelle des diplômés fait l'objet d'un suivi permanent qui est publié.	+	
Autres critères			

Référence A.II.4 L'établissement a une politique d'amélioration de la pédagogie.

Critère 1	Il existe un service ressource, en liaison avec le CEVU, qui favorise la réflexion pédagogique.	0 A	
Critère 2	Il existe des dispositifs de soutien à l'expérimentation pédagogique.	+	
Critère 3	L'engagement pédagogique des enseignants-chercheurs est pris en compte lors de l'examen des promotions locales.	- A	
Critère 4	Des formations sont proposées aux enseignants.	-	
Critère 5	L'établissement organise la prise de responsabilités pédagogiques par les enseignants.	-	
Critère 6	L'établissement a mis en place des moyens de suivi des formations. Lesquels ?	0	?
Critère 7	Les différents personnels concernés sont associés à la mise en oeuvre de l'offre de formation. Qu'est-ce que cela signifie ?	0	?
Autres critères			

A.III - LES ÉTUDIANTS : DE L'ACCUEIL À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'établissement s'organise pour prendre en compte le mieux possible les attentes de l'étudiant, au plan individuel et au plan collectif, de son entrée dans l'établissement jusqu'à son insertion professionnelle.

Les services aux étudiants s'inscrivent dans la dynamique globale du projet de l'établissement. Ils visent à favoriser leur réussite sociale et professionnelle. Ils sont conçus de telle sorte qu'ils contribuent à construire l'autonomie individuelle et collective des étudiants, complément indispensable d'une formation de qualité.

L'université veille à garantir de bonnes conditions de vie aux étudiants en développant le partenariat avec le CROUS, les collectivités locales, la DRAC, ...

Référence A.III.1	L'établissement a une politique d'accueil de ses nouveaux étudiants.		
Critère 1	L'établissement dispose de projections d'évolutions d'effectifs à moyen terme établies avec les services rectoraux.	0 A	
Critère 2	L'établissement organise une information des lycéens.	+	
Critère 3	Les nouveaux entrants bénéficient d'un accueil spécifique.	+	
Critère 4	L'établissement organise les contacts entre les enseignants des lycées et ses propres enseignants.	+	
Critère 5	L'établissement a mis en place un tutorat d'accueil pour les nouveaux entrants.	+	
Critère 6	L'établissement a mis en place des directions d'études et des équipes de formation.	+	

Critère 7	L'établissement a une politique d'accueil des étudiants étrangers qui s'inscrivent individuellement.	0 A	
Critère 8	Les horaires d'ouverture de différents services sont compatibles avec la présence des étudiants et clairement affichés.	+	
Autres critères			

Référence A.III.2 L'établissement a une politique d'information de ses publics.

Critère 1	L'établissement dispose d'un service de la communication.	+	
Critère 2	L'établissement dispose d'outils de communication externe.	+	
Critère 3	L'établissement dispose d'outils de communication interne.	+	
Critère 4	Tous les personnels de l'établissement disposent d'une adresse électronique.	+	
Critère 5	L'étudiant a un dossier personnel auquel il peut accéder.	+	
Critère 6	Tous les étudiants disposent d'une adresse électronique.	+	
Autres critères			

Référence A.III.3 L'établissement a une politique d'orientation des étudiants.

Critère 1	L'établissement dispose d'un service d'information et d'orientation.	+	
Critère 2	L'établissement fait participer l'ensemble de ses personnels à sa politique d'information et d'orientation.	0	
Critère 3	L'offre de formation permet des orientations progressives.	+	
Critère 4	L'établissement propose aux étudiants qui le souhaitent un "module" d'aide à la construction de son projet d'études et professionnel.	+	
Critère 5	Les réorientations sont accompagnées et un bilan en est dressé.	-	
Critère 6	Les personnels du SCUIO sont associés à la mise en oeuvre du LMD.	+	
Autres critères			

Référence A.III.4 Il existe un dispositif d'accompagnement des publics spécifiques (étudiants handicapés, sportifs de haut niveau, personnes en reprise d'études, apprentis ...).

Critère 1	Il existe une politique coordonnée à l'égard des étudiants handicapés. Difficulté pour trouver des secrétaires pour les examens, ascenseurs en panne et difficulté pour avoir des salles en RdC...	0 A	-A
Critère 2	Il existe une politique coordonnée à l'égard des étudiants sportifs de haut niveau.	0 A	
Critère 3	Il existe une politique coordonnée à l'égard des publics en reprise d'études. Pourquoi pas A ?	-	A?
Critère 4	Il existe une politique coordonnée à l'égard des apprentis.	0 A	

Autres critères	Et la politique coordonnée a l'égard des étudiants salariés ? Qui touche beaucoup d'étudiants, d'autant plus si on compte tous ceux qui travaillent et pas uniquement ceux qui ont le statut (>20h/sem...)		
------------------------	--	--	--

Référence A.III.5 L'établissement a une politique d'accès à la documentation.

Critère 1	Le service commun de la documentation entretient des relations avec les institutions documentaires de son environnement.	+	
Critère 2	Il existe une coopération concrète entre le service commun de la documentation et les bibliothèques périphériques.	+	
Critère 3	Les acquisitions et la conservation sont organisées en coopération avec les enseignants-chercheurs.	+	
Critère 4	L'université favorise l'accueil et le développement de fonds documentaires spécialisés en accord avec sa politique scientifique.	+	
Critère 5	L'établissement oeuvre pour garantir la pluridisciplinarité en regroupant ses collections.	+	
Critère 6	Il existe un catalogue commun à toutes les bibliothèques.	0 A	
Critère 7	Les bibliothèques ont des horaires d'ouverture étendus.	+	
Critère 8	Il existe une carte de lecteur ouvrant accès aux collections de toutes les bibliothèques.	+	
Critère 9	Les ressources documentaires électroniques sont accessibles de tous les postes de l'université.	+	
Critère 10	Le service commun de documentation est partie prenante de la vie pédagogique, scientifique et culturelle de l'université.	+	
Autres critères			

Référence A.III.6 L'établissement propose aux étudiants de premier cycle des services d'appui visant à faciliter leur réussite.

Critère 1	Un tutorat d'accompagnement est organisé.	+	
Critère 2	Des compléments de cours en ligne sont mis à la disposition des étudiants.	0 A	
Critère 3	Des outils de révision sont mis à la disposition des étudiants.	0 A	
Critère 4	Une formation à la recherche documentaire est organisée.	+	
Critère 5	L'établissement propose des modules spécifiques aux étudiants en difficulté.	-	
Critère 6	L'établissement propose des modules de culture générale.	+	
Autres critères			

Référence A.III.7 L'établissement met en place des formations aux "outils" non comptabilisés dans les filières.

Critère 1	Il existe un dispositif transversal d'apprentissage des langues.	+	
------------------	--	---	--

Critère 2	Il est possible pour tout étudiant de trouver les moyens de renforcer ses compétences linguistiques.	0	
Critère 3	Il existe un dispositif transversal de maîtrise des outils informatiques.	0 A	
Critère 4	Il est possible pour tout étudiant d'accéder au matériel informatique adapté.	+	
Autres critères	Il est possible pour tout étudiant d'accéder aux logiciels informatiques adaptés	0	

Référence A.III.8 L'établissement encourage la participation des étudiants à la vie institutionnelle.

Critère 1	Les statuts de l'établissement permettent la désignation d'un ou plusieurs vice-président(s) étudiant(s).	0	?
	Il me semble que la réponse est Oui ou Non...et pourquoi cela devrait-il forcément être un point positif ? Il me semble que cela avait été discuté, pour arriver à la conclusion que ce n'était pas forcément une bonne idée...		
Critère 2	Il existe des délégués étudiants par formation.	-	
Critère 3	L'établissement recrute en priorité des étudiants pour effectuer des vacances liées aux services aux étudiants.	0	
Critère 4	L'engagement dans le fonctionnement de l'établissement fait l'objet d'une reconnaissance spécifique.	A	
Autres critères			

Référence A.III.9 La politique de l'établissement contribue à garantir la qualité de vie des étudiants.

Critère 1	L'établissement a mis en place un bureau de la vie étudiante.	A	
Critère 2	L'établissement a une politique concertée avec le CROUS.	+	
Critère 3	L'établissement se considère comme l'une des institutions culturelles de son environnement.	0	
Critère 4	L'établissement favorise la vie culturelle des étudiants.	+	
Critère 5	L'accès à des enseignements physiques et sportifs organisés par l'établissement est possible à tous les niveaux de toutes les filières.	+	
Critère 6	L'engagement des étudiants dans la vie culturelle et sportive de l'établissement fait l'objet d'une reconnaissance spécifique.	-	
Critère 7	L'établissement a une politique de médecine préventive.	A	
Autres critères			

Référence A.III.10 L'établissement favorise l'insertion professionnelle.

Critère 1	L'établissement dispose d'un service spécialisé.	+	
Critère 2	L'établissement propose des dispositifs d'aide à l'insertion.	+	

Critère 3	Les composantes sont chargées de la mise en oeuvre de cette politique.	-	
Critère 4	L'établissement effectue des enquêtes d'insertion, par filière.	+	
Critère 5	L'établissement utilise ses évaluations pour faire évoluer son offre.	0 A	
Autres critères			

B - La politique scientifique

L'établissement se donne les moyens de connaître et d'évaluer les activités et les potentialités de ses équipes de recherche. À cet effet, il peut s'appuyer sur les avis et expertises des différentes instances nationales qui ont pour mission d'évaluer la qualité scientifique des laboratoires, des programmes et éventuellement des personnes. Il peut également s'associer un "Visiting Committee" composé de personnalités extérieures et chargé de conforter ses capacités d'analyse et de faire des propositions en matière de politique scientifique.

L'équipe de direction et le Conseil scientifique connaissent l'environnement scientifique régional dans lequel l'établissement est inséré. Ils se donnent les moyens de situer leur action dans un contexte national et international, et, en particulier, dans la perspective de la construction de l'espace européen de la recherche.

Les délibérations du Conseil scientifique, qui fondent les priorités de l'établissement en matière de recherche, conduisent à des choix clairs dont les motivations sont communiquées à ses partenaires et à l'ensemble des acteurs concernés.

L'établissement se donne les moyens de mettre en oeuvre la politique ainsi annoncée, qu'il s'agisse des ressources humaines ou des ressources financières. Il élabore une stratégie de communication, de valorisation de la recherche et de transfert technologique.

Le référentiel et les références de la politique scientifique

BI - LA RECHERCHE : PRODUCTION, DIFFUSION, VALORISATION, TRANSFERT

L'établissement se donne les moyens de bien connaître son potentiel de recherche. Il le situe dans le contexte national et international. Il assure la dynamique de développement de sa politique de recherche ainsi que la valorisation et la diffusion de ses résultats.

Référence B.I.1 L'établissement connaît ses forces et ses faiblesses en matière de recherche.

Critère 1	Le conseil scientifique utilise les évaluations de la MSTP et des grands organismes de recherche (CNRS, INSERM, ...).	0	
	En tant qu'elue du CS, membre de la commission projet, je n'ai jamais eu connaissance des rapports d'évaluation, autres que ceux concernant les maths. (mon labo)... On pourrait peut-être commencer par la ?		
Critère 2	Le conseil scientifique procède à ses propres évaluations (équipes émergentes).	0	
Critère 3	Le conseil scientifique a recours à des expertises externes spécifiques.	- A	
	Je remarque sans plaisir que c'est le seul « A » de cette référence...		
Critère 4	L'établissement connaît la totalité des projets et travaux de ses équipes de recherche.	-	
	Est-ce vraiment possible ?		
Critère 5	L'établissement dispose d'informations consolidées sur les financements de ses équipes de recherche.	0	
	Un A ici serait peut-être également le bienvenu ?		
Critère 6	Les résultats des équipes font l'objet d'une évaluation avant le renouvellement du contrat.	+	
Autres critères			

Référence B.I.2 L'établissement encourage l'évolution, le dynamisme et la créativité de la recherche.

Critère 1	L'établissement mène une réflexion sur l'évolution et la recomposition possible des équipes.	+	
Critère 2	L'établissement favorise l'émergence d'équipes et de projets nouveaux et assure leur accompagnement.	+	
Critère 3	L'établissement veille à la mise en place de structures fédératives de recherche.	+	
Critère 4	L'établissement a la capacité de susciter des interfaces entre différentes structures et institutions.	+	
Autres critères			

Référence B.I.3 L'établissement se situe dans le contexte international de la recherche.

Critère 1	L'établissement est organisé pour accéder à l'information et la diffuser dans ses laboratoires.	+	
Critère 2	L'établissement est organisé pour répondre aux appels d'offres européens.	+	
Critère 3	L'établissement, ou certaines de ses équipes, assurent le pilotage de consortiums du 6 ^e PCRDT.	+	
Critère 4	L'établissement, ou certaines de ses équipes, participent à des consortiums du 6 ^e PCRDT.	+	
Critère 5	L'établissement a une politique pertinente de partenariat avec des universités étrangères.	0 A	
	Que signifie exactement ce partenariat ? On passe notre temps à aller à l'étranger et à inviter des collègues étrangers... Si on parle de cela, pourquoi 0 ? Et sinon qu'est-ce que c'est ?		
Critère 6	L'établissement organise une veille scientifique.	-	
Critère 7	Les travaux des enseignants-chercheurs sont publiés dans des revues internationales.	+	
Critère 8	Les enseignants-chercheurs sont invités dans des colloques internationaux.	+	
Autres critères			

Référence B.I.4 L'établissement définit ses priorités de recherche.

Critère 1	Le conseil scientifique est en mesure d'éclairer les décisions du conseil d'administration.	+	
Critère 2	L'établissement a une politique de soutien à l'innovation.	+	
Critère 3	L'établissement est organisé de manière à favoriser le débat scientifique et la synergie entre les différents domaines.	- A	
Autres critères	N'y a-t-il pas un peu contradiction entre ce critère 3 avec « - » et la référence BI.2 dans son ensemble, avec que des « + » ???		

Référence B.I.5 L'établissement met en œuvre ses priorités de recherche.

Critère 1	Le potentiel de recherche est organisé en fonction des priorités retenues par l'établissement.	-	
Typiquement un critere qui meriterait un paragraphe d'explications...			
Critère 2	Les commissions de spécialistes et le conseil d'administration recrutent les enseignants-chercheurs en fonction des stratégies scientifiques de l'établissement.	0	
Pourquoi 0 ?			
Critère 3	La politique documentaire tient compte des priorités de recherche de l'établissement.	+	
Autres critères			

Référence B.I.6 L'établissement assure l'avenir de sa recherche et entretient son potentiel.

Critère 1	Les priorités de recherche sont au centre de la partie recherche du contrat.	+	
Critère 2	L'établissement a une politique explicite et partagée de développement interne de ses moyens de recherche.	0	
Critère 3	Les relations avec les organismes de recherche font l'objet de conventions.	+	
Critère 4	L'établissement veille à l'intégration effective de ses doctorants dans les équipes de recherche.	+	
Critère 5	L'établissement constitue un vivier de jeunes chercheurs et développe une politique d'insertion.	+	0
La politique d'insertion, s'il s'agit des thesards, est la encore developpee de facon inegale suivant les directeurs, les labos, les sections...			
Critère 6	L'établissement a mis en place une fonction veille autour de ses équipements lourds.	0 A	
Critère 7	L'établissement s'implique dans la préparation et les actions du CPER.	+	
Critère 8	L'établissement a une politique d'accueil des chercheurs étrangers.	- A	
Critère 9	L'établissement a une politique de mobilité de ses enseignants-chercheurs.	0 A	
Critère 10	L'établissement veille à ce que les chercheurs étrangers, accueillis à titre temporaire, participent à l'enseignement.	0 A	!!!
S'il paraît naturel (et il me semble que c'est le cas de maniere assez systematique) que les invites sur un mois fassent quelques exposes, egalement a destination des masters2/thesards, il me semblerait aberrant de leur demander d'enseigner en L ! Il serait peut-etre bon que ce soit precise ?			
Autres critères			

Référence B.I.7 L'établissement a une politique de communication et de diffusion de sa production scientifique.

Critère 1	L'établissement a une politique de soutien à l'organisation de séminaires et de colloques labellisés.	+	
Critère 2	L'établissement a une politique de publication.	0	
Critère 3	L'établissement est un partenaire des actions locales, régionales et nationales de diffusion de la culture scientifique.	0 A	
Autres critères			

Référence B.I.8 L'établissement mène une politique de valorisation et de transfert des résultats de la recherche.

Critère 1	L'établissement a une cellule de valorisation (SAIC, ...).	+	
Critère 2	L'établissement a créé des filiales.	-	
Critère 3	L'établissement a une politique pour garantir la propriété intellectuelle.	+	
Critère 4	L'établissement participe à un incubateur.	+	
Critère 5	L'établissement a des relations structurées avec les acteurs économiques, industriels et sociaux.	+	
Critère 6	L'établissement est un centre d'édition scientifique.	0	
Critère 7	L'établissement a connaissance des activités d'expertise de ses enseignants.	-	
Autres critères			

C - Le management de l'établissement au service de ses missions

L'établissement met en œuvre son projet dans le cadre des missions définies par la loi et conformément aux règlements nationaux. Il fait usage de son autonomie pour adapter et compléter par des dispositions spécifiques cette réglementation afin de répondre au mieux à ces missions et mener à bien son projet.

Le président (ou le directeur) et l'équipe de direction disposent de l'information et des indicateurs nécessaires au pilotage de l'établissement et à l'élaboration des projets stratégiques. Ils associent la communauté universitaire à la réflexion sur ces projets, en particulier sur le projet d'établissement qui fonde le contrat pluriannuel avec le Ministère, et à l'évaluation du bilan des réalisations dressé en fin de contrat.

L'établissement veille à ses interactions avec son environnement, en particulier avec les autres établissements d'enseignement supérieur. Il développe et entretient des relations suivies avec les collectivités locales et territoriales ainsi qu'avec le tissu économique local, régional ou national. Il participe aux grands réseaux scientifiques et structurels régionaux, nationaux et internationaux.

Les référentiels et les références du management

C.I - L'EXERCICE DE L'AUTONOMIE

L'établissement est en situation de remplir ses missions, de réaliser son projet et le contrat qu'il a passé avec le ministère. Le président, assisté de son équipe de direction ou bureau, pilote l'établissement en toute transparence, dans le cadre des orientations adoptées par le conseil d'administration.

Référence C.I.1 L'établissement et chacune de ses composantes et services communs disposent de statuts cohérents.

Critère 1	L'établissement dispose d'un règlement intérieur.	-	
Critère 2	Les composantes et services communs disposent de statuts adaptés à la mise en œuvre de la politique de l'établissement.	+	
Critère 3	L'établissement s'interroge régulièrement sur l'adéquation de ses statuts à son développement.	0	
Ce critère est assez étrange. Cela fait tres « autoanalyse », rayon « psychologie/développement personnel »...			
Autres critères			

Référence C.I.2 L'organisation interne permet un pilotage efficace de l'établissement.

Critère 1	Le président exerce effectivement le pouvoir de gestion. Il prépare et présente le budget.	0 A	
Critère 2	Le président arrête la composition des commissions de spécialistes.	+	
Critère 3	Le président pilote le processus d'affectation des personnels IATOS au sein de l'établissement.	+	
Critère 4	Le président pilote les processus de promotion des personnels enseignants et IATOS.	+	
Critère 5	Le président choisit ses vice-présidents.	+	
« propose » plutôt que « choisit » ? Ce sont les conseils qui votent !			

Critère 6	Le secrétaire général exerce effectivement la responsabilité de l'administration sous l'autorité du président.	+	
Critère 7	Les responsables administratifs ont des missions clairement définies et les moyens de les mener à bien.	0 A	
Critère 8	Le président constitue une équipe de direction.	+	
Critère 9	Le président choisit les membres de son bureau et les réunit régulièrement.	+	
Critère 10	Les statuts prévoient la présence des vice-présidents à ce bureau.	+	
Critère 11	Les directeurs de composante sont associés au pilotage de l'établissement.	+	
Critère 12	Le président arrête les services des enseignants. Que signifie ce A ? Que compte faire de plus le président que maintenant ?	0 A	???
Critère 13	L'établissement peut décrire ses circuits de décision.	+	
Autres critères			

Référence C.I.3 Un débat démocratique existe au sein de l'établissement.

Critère 1	Les dossiers préparant les décisions sont de bonne qualité et sont diffusés préalablement aux membres des conseils.	0 A	
Critère 2	les conseils, réunis périodiquement, sont le lieu de débats d'orientation. La situation actuelle est plutôt -...	A	-A
Critère 3	Les orientations et les décisions sont effectivement arrêtées.	+	
Critère 4	Les décisions sont appliquées et font l'objet d'un suivi.	0 A	
Autres critères			

Référence C.I.4 L'établissement fait usage de sa marge d'autonomie.

Critère 1	L'établissement a créé des instances supplémentaires.	+	
Critère 2	L'établissement a créé des services communs supplémentaires.	+	
Critère 3	L'établissement a mis en place un ou des dispositif(s) d'observation et d'évaluation interne.	- A	
Critère 4	L'établissement a recours à des consultants extérieurs pour l'aider dans ses diagnostics.	-	
Critère 5	L'établissement s'est organisé pour obtenir des financements européens.	+	
Autres critères			

Référence C.I.5 L'établissement s'est doté d'un projet de développement.

Critère 1	Le projet a été largement discuté, notamment dans les conseils et dans les composantes.	0 A	
	Ah bon ?		
Critère 2	Le projet intègre des perspectives à moyen terme. Il définit des objectifs assortis d'un dispositif de suivi et de mesure des résultats attendus.	+	
Critère 3	Le projet intègre une réflexion stratégique sur les différentes localisations de l'établissement.	+	
Autres critères			

Référence C.I.6 L'établissement produit chaque année un rapport d'activité.

Critère 1	Le rapport d'activité comporte un état de l'exécution des actions engagées dans le cadre du contrat pluriannuel.	- A	
Critère 2	L'exécution du projet fait l'objet d'une évaluation interne et externe.	- A	
Critère 3	Le rapport d'activité est présenté dans les conseils.	- A	
Critère 4	Le rapport d'activité est diffusé dans l'établissement.	- A	
Autres critères			

C.II - L'ÉTABLISSEMENT ET SES COMPOSANTES

Les composantes participent au projet d'établissement et à la réalisation du contrat quadriennal. Le gouvernement de l'établissement a la charge de la mise en oeuvre opérationnelle des décisions prises par les instances de l'université. Les compétences de gestion sont réparties entre les composantes et les services centraux selon des modalités liées à l'exercice de l'autonomie.

Référence C.II.1 La structure de l'établissement est adaptée à la réalisation de ses missions et de ses objectifs.

Critère 1	Les missions des composantes sont clairement identifiées.	+	
Critère 2	Le management interne des composantes ou des regroupements de composantes contribue à favoriser la réalisation du projet.	+	
Critère 3	Les composantes article 33 participent pleinement à la vie de l'établissement.	+	
Critère 4	Les établissements rattachés ont des coopérations actives avec l'établissement.	+	
Critère 5	Les sites délocalisés font l'objet d'une organisation spécifique.	0 A	
Autres critères			

Référence C.II.2 L'établissement a des règles de répartition des compétences au sein de chaque fonction.

Critère 1	Les compétences et les délégations de pouvoir sont clairement identifiées.	0 A	
------------------	--	-----	--

Autres critères			
------------------------	--	--	--

Référence C.II.3 Le président facilite la prise de décision en organisant le débat interne au sein des conseils et de l'établissement.

Critère 1	Les conseils comportent des commissions chargées d'instruire les dossiers dans les principaux domaines.	+	
Critère 2	Les instances consultatives font des relevés de conclusions.	+	
Critère 3	Les comptes rendus sont diffusés au-delà des membres des conseils. <i>Ils sont tres partiellement (et tardivement) accessibles sur intranet, et je ne suis pas sure que les collegues soient même au courant.</i>	+	0
Critère 4	Les personnels sont associés au débat interne selon des modalités adaptées à l'établissement.	+	0
Autres critères			

Référence C.II.4 Les services communs contribuent à la mise en oeuvre du projet.

Critère 1	Les services communs établissent un programme d'activité lié au projet de l'établissement.	+	
Critère 2	Les services communs font un bilan d'activité annuel devant l'instance compétente.	- A	
Critère 3	Les responsables des services communs participent aux instances de décision de l'établissement.	A	
Autres critères			

C.III - LES PARTENARIATS

L'établissement a une politique active pour favoriser le développement de relations contractuelles aux niveaux local, régional, national et au plan international.

L'établissement a une politique d'aide à la mobilité et d'accueil des étudiants, doctorants, enseignants et chercheurs français et étrangers dans le cadre de partenariats institutionnels.

Référence C.III.1 L'établissement connaît son environnement.

Critère 1	L'établissement dispose d'un dispositif d'information sur le développement économique régional.	-	
Critère 2	L'établissement dispose d'un observatoire de l'insertion professionnelle des diplômés.	+	
Critère 3	Les synergies et concurrences avec les autres établissements d'enseignement supérieur de la région font l'objet d'un suivi et d'une analyse régulière.	0	
Autres critères			

Référence C.III.2 L'établissement a une stratégie d'ouverture et de partenariat local, régional, national et international.

Critère 1	L'établissement a défini des priorités dans sa politique de coopération.	- A	
Critère 2	La stratégie d'ouverture est explicitée dans le projet d'établissement et dans le contrat quadriennal.	0	
Critère 3	Les collectivités sont sollicitées pour participer aux instances de l'établissement et à la définition des filières de formation et des programmes de recherche.	0	!!!
	La region est deja invitee aux Conseils... doit-elle vraiment definir nos formations plus que cela ?		
Critère 4	Il existe des relations conventionnelles et partenariales avec les collectivités locales et régionales et avec les entreprises.	+	
Critère 5	Les milieux professionnels participent à l'accomplissement des missions de l'établissement.	+	
Critère 6	L'établissement a organisé et formalisé des relations avec les grands établissements et tous autres établissements d'enseignement supérieur (réseaux divers, pôle européen, ...).	+	
Autres critères			

Référence C.III.3 L'établissement a une stratégie de coopération avec les autres établissements du même site universitaire.

Critère 1	Une partie des services aux étudiants sont gérés solidairement.	0 A	
Critère 2	Les responsables des établissements du site ont une action concertée à l'égard des partenaires non universitaires (collectivités, services de l'État, ...).	- A	
Autres critères			

Référence C.III.4 L'établissement a une politique en faveur de la mobilité internationale.

Critère 1	L'établissement maîtrise son engagement dans les programmes internationaux.	0 A	
Critère 2	L'établissement a mis en place un dispositif d'aide à la mobilité des étudiants, des doctorants, des enseignants et des personnels.	- A	
Critère 3	L'établissement a une politique d'accueil des étudiants étrangers.	0 A	
Critère 4	L'établissement a une politique d'accueil des enseignants et chercheurs étrangers.	- A	
Autres critères			

C.IV - LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'établissement a une véritable politique de gestion de ses ressources humaines

Référence C.IV.1 L'établissement a une politique des emplois.

Critère 1	L'organigramme effectif de l'établissement est public.	+	
Critère 2	L'établissement a une politique de gestion prévisionnelle des emplois d'enseignant-chercheur.	0 A	
Critère 3	Chaque emploi publié comporte un profil formation et recherche.	+	
Critère 4	Le projet d'établissement intègre des objectifs de recrutement externe et de promotion interne des personnels.	0 A	
Critère 5	L'établissement a une politique de gestion prévisionnelle des emplois IATOS.	0 A	
Critère 6	Les recrutements sur ressources propres font l'objet d'une réglementation interne générale.	0 A	
Critère 7	L'établissement s'est doté de règles concernant le recours à l'emploi précaire. <i>Peut-etre faudrait-il preciser ces regles ?</i>	0 A	
Critère 8	L'établissement se donne les moyens d'élaborer un bilan global de ses recrutements.	0 A	
Autres critères			

Référence C.IV.2 L'établissement a une politique d'accueil de ses personnels enseignants et IATOS.

Critère 1	Il existe un livret présentant l'établissement.	A	
Critère 2	L'établissement organise des journées d'accueil.	+	
Critère 3	Chacun des personnels reçoit un livret explicatif sur ses droits et ses devoirs.	+	
Critère 4	Chacun des personnels reçoit un document pratique sur l'action sociale.	0 A	
Autres critères			

Référence C.IV.3 L'établissement a une politique de gestion des personnes, des carrières et des services.

Critère 1	L'établissement a une politique de gestion des ressources humaines.	+	
Critère 2	Les commissions de spécialistes sont assistées par un service administratif. <i>C'est les bureaux (constitués d'enseignants chercheurs) des CS qui font une tres grosse part du boulot administratif.</i>	0	-
Critère 3	La commission paritaire d'établissement fonctionne correctement.	+	
Critère 4	Le service des enseignants fait l'objet d'un suivi.	0 A	

Critère 5	L'établissement a mis en place un accompagnement de la carrière de ses personnels.	0 A	
Critère 6	L'établissement a une politique indemnitaire.	0 A	
Critère 7	L'établissement a des règles relatives au volume d'heures complémentaires assurées par les personnels statutaires.	0 A	
Critère 8	L'établissement a une politique de mobilité des personnels.	0 A	
Autres critères			

Référence C.IV.4 L'établissement s'est doté d'une politique de gestion des compétences.

Critère 1	L'établissement a un plan de formation qui comporte des actions adaptées aux priorités du projet.	+	
Critère 2	L'établissement anticipe sur l'évolution des métiers et des compétences.	0	
Critère 3	L'établissement consacre une partie de l'effort de formation au service de la promotion de ses personnels.	+	
Critère 4	L'établissement favorise la formation de ses cadres enseignants, IATOS et élus.	0	
Ce critère devrait être coupe en 3.			
Autres critères			

Référence C.IV.5 L'établissement a une politique de développement social.

Critère 1	L'établissement organise le dialogue social. Sous quelle forme ?	+	???
Critère 2	L'établissement réalise un bilan social annuel.	+	
Critère 3	L'établissement a une politique en matière d'hygiène et de sécurité.	+	
Critère 4	L'établissement a une structure de gestion de l'action sociale.	+	
Autres critères			

C.V - LA GESTION FINANCIÈRE

Le budget traduit le projet politique global de l'établissement.

Référence C.V.1 La préparation du budget fait l'objet d'une procédure codifiée.

Critère 1	Le budget prend en compte le projet d'établissement.	+	
Critère 2	La procédure budgétaire est décrite dans des documents diffusés dans l'établissement.	0 A	
Critère 3	Le projet de budget fait l'objet d'un débat politique au sein du conseil d'administration.	0	
Critère 4	L'établissement "consolide" l'ensemble de ses moyens.	+	
Autres critères			

Référence C.V.2 L'établissement a les moyens de mener sa politique financière.

Critère 1	L'établissement dispose d'un service financier et d'un service comptable bien identifiés.	+ A	
Critère 2	L'organisation de la fonction financière est adaptée à la structure de l'établissement.	+ A	
Critère 3	L'établissement s'est doté d'un système transparent de répartition interne des ressources.	0 A	
Critère 4	L'établissement a mis en place une comptabilité analytique partielle ou globale.	-	
Critère 5	L'établissement a mis en place une politique d'amortissement.	+	
Critère 6	L'établissement s'est doté de règles de facturation interne.	A	
Critère 7	L'établissement s'est doté d'indicateurs de gestion liés aux priorités du projet et de tableaux de bord.	0 A	
Critère 8	L'établissement a une politique de mutualisation et d'utilisation des réserves.	0 A	
Critère 9	L'établissement établit parallèlement le compte financier et le bilan d'exécution du budget.	+	
Autres critères			

Référence C.V.3 L'établissement a une politique de contrôle budgétaire et financier.

Critère 1	L'établissement a un dispositif de suivi budgétaire.	+	
Critère 2	L'établissement a mis en place un contrôle de gestion.	0 A	
Autres critères			

C.VI - LA GESTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES FONCTIONS LOGISTIQUES

Référence C.VI.1 L'établissement dispose de systèmes d'information.

Critère 1	Les systèmes d'information sont coordonnés.	0	
Critère 2	Les systèmes d'information de gestion sont utilisés pour l'information stratégique.	0	
Autres critères			

Référence C.VI.2 L'établissement a un observatoire de la vie étudiante.

Critère 1	Les travaux de l'observatoire sont pilotés par l'établissement.	+	
Critère 2	Les travaux de l'observatoire sont diffusés dans l'établissement. Ils pourraient être diffusés de façon plus large je pense (en tout cas on pourrait être plus informés sur l'endroit ou les trouver)	+	0
Critère 3	Les travaux de l'observatoire sont diffusés à l'extérieur de l'établissement.	+	
Autres critères			

Référence C.VI.3 L'établissement coordonne les actions dans le domaine des TIC.

Critère 1	L'établissement organise le déploiement des TIC.	+	
Critère 2	L'établissement développe un campus numérique.	+	
Critère 3	L'établissement développe une offre de formation en EAD.	+	
Autres critères			

Référence C.VI.4 L'établissement a organisé sa fonction immobilière.

Critère 1	L'établissement connaît la situation de son patrimoine immobilier.	0 A	
Critère 2	L'établissement dispose d'un schéma directeur pour la mise en sécurité, la réhabilitation, l'extension et/ou la restructuration de son patrimoine immobilier.	0 A	
Critère 3	L'établissement a mis en place une gestion prévisionnelle de ses opérations de maintenance.	0 A	
Critère 4	L'établissement s'est doté d'une structure de suivi du CPER.	0 A	
Critère 5	L'établissement s'est doté d'un service chargé des constructions nouvelles ou des réhabilitations.	+	
Critère 6	L'établissement assure la maîtrise d'ouvrage de ses projets de construction.	+	
Autres critères	Je remarque qu'aucun critère (mais peut-être cela mériterait-il une référence en soi?) ne mentionne l'état effectif du patrimoine (il est juste mis qu'on le déclare...). Je proposerais bien un critère : toutes les fenêtres peuvent être réellement fermées, aucune n'est bloquée ni cassée (---)		

Référence C.VI.5 L'établissement assure la conservation, la mise en valeur et le développement de son patrimoine culturel et scientifique.

Critère 1	L'établissement connaît la situation de son patrimoine culturel et scientifique.	0 A	
Critère 2	L'établissement a une politique de conservation de ses différents patrimoines.	0	
Critère 3	L'établissement a une politique de mise en valeur de ses différents patrimoines.	0	
Critère 4	L'établissement a une politique d'acquisition et de développement.	-	
Autres critères			

Référence C.VI.6 L'établissement a une politique d'utilisation de ses locaux.

Critère 1	L'établissement dispose d'un règlement d'utilisation des locaux.	0 A	
Critère 2	L'établissement assure un suivi de l'utilisation des locaux banalisés.	+	
Autres critères			

Référence C.VI.7 L'établissement dispose d'une logistique administrative assurant des fonctions d'intérêt commun.

Critère 1	L'établissement s'est doté d'un service des marchés adapté à ses besoins.	+	
Critère 2	Les services logistiques font évaluer régulièrement leurs prestations par leurs utilisateurs.	-	
Critère 3	Les résultats de l'évaluation des services logistiques sont publics au sein de l'établissement.	-	
Autres critères			